



**Rapport annuel du Conseil d'établissement
2020-2021**

École Les Sources

Août 2021

Adopté à la rencontre du 30 août 2021

J'ai le plaisir de vous présenter le dix-huitième rapport annuel du Conseil d'établissement de l'école Les Sources qui fait état des principales activités du Conseil pour l'année 2020-2021. Ce rapport est requis en vertu de l'article 83 de la Loi sur l'instruction publique.

1. Composition du Conseil d'établissement (CE)

Le Conseil se compose de onze membres dont cinq parents, deux représentants du personnel enseignant, un représentant des professionnels, deux représentants du personnel de soutien dont au moins un du Service de garde et jusqu'à deux membres de la communauté (non-votant). La directrice de l'école, Madame Chantale Bouchard, participe activement aux réunions, mais n'a pas le droit de vote.

Les parents:

- Monsieur Daniel Martineau (2^e année du mandat);
- Madame Karine Briand (1^{ère} année du mandat);
- Madame Isabelle St-Pierre (1^{ère} année du mandat) déléguée au Comité de parents de la Commission scolaire;
- Madame Éloïse Breault (2^e année du mandat)
- Monsieur Bernard Déry (1^e année du mandat), président du Conseil d'établissement.

Les membres du personnel de l'école:

- Madame Esther Gilbert, représentante du personnel enseignant
- Madame France Beauséjour, représentante du personnel enseignant
- Madame Sonia Falardeau, représentante du personnel de soutien
- Madame Nathalie Flaschner, représentante du personnel du service de garde

Deux membres de la communauté:

- Monsieur Charles-Alexandre Bélisle
- Monsieur Richard Houde (démission en cours de mandat)

2. Calendrier des réunions

Les membres du Conseil d'établissement se sont réunis à dix reprises au cours de l'année 2020-2021 en incluant la rencontre du mois d'août 2021. Ces rencontres, qui sont ouvertes au public, se sont tenues aux dates suivantes :

- 21 septembre 2020
- 19 octobre 2020
- 23 novembre 2020
- 14 décembre 2020
- 15 février 2021
- 15 mars 2021
- 19 avril 2021
- 17 mai 2021
- 14 juin 2021
- 30 août 2021

Les rencontres se sont tenues en vidéoconférence afin de respecter les règles de distanciation sociale.

3. Budget du Conseil d'établissement

Le budget du Conseil vise essentiellement la réalisation de son mandat. À cette fin, il comprend notamment les frais de formation, les frais d'aide à la préparation des procès-verbaux, des frais pour la consultation des parents aux quatre ans et certains frais de repas et de gardiennage. Les états financiers sont présentés en annexe. Le solde final incluant les surplus des années antérieures s'élève à 2538.38\$.

4. Résumé des activités saillantes et des grands dossiers

En plus des activités courantes réalisées dans le cadre du mandat légal du Conseil d'établissement selon la Loi sur l'instruction publique (voir point 5), le C.É. a réalisé quelques activités saillantes visant à actualiser sa mission et s'est attardé plus particulièrement sur certains dossiers jugés importants. En voici un résumé :

a. Vie communautaire et communications

Le C.É. a exprimé une volonté, en début d'année, de poursuivre les efforts entrepris dans les dernières années pour favoriser la vie communautaire dans l'école en favorisant notamment la communication avec les parents. Cependant, la situation de pandémie mondiale a fortement limité ces activités. Le C.É. est néanmoins demeuré attentif et favorisera la reprise des activités de vie communautaire lorsque la situation le permettra.

- Le C.É. 2019-2020 souhaitait poursuivre les efforts de communication entre le C.É. et les parents. Des efforts ont été investis pour alimenter la page Facebook, pour harmoniser celle-ci avec le site de l'école, mais également ajouter une plus-value en termes de compte-rendu de la vie scolaire (p.ex., photos des activités spéciales). Mme Sophie Labrie, enseignante, a pris en charge l'administration du compte et de la page Facebook, assistée au besoin de parents. Elle s'est assurée de garder la page Facebook vivante, avec succès. Cette initiative semble appréciée. L'initiative du « mot du président » dans l'Info-Parents s'est poursuivie, lorsque les circonstances s'y prêtaient.

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le 15 septembre 2020, dans le gymnase de l'école. Une forte participation des parents a été constatée. Des élections ont eu lieu pour choisir les nouveaux membres du C.É.

b. Dossiers spéciaux

Quelques dossiers spéciaux ont été traités cette année :

- Depuis plusieurs années, le C.É. pose des actions pour améliorer la sécurité aux abords de l'école. Dans les suites de la démarche «À pieds, à vélo, Ville active» entreprise en 2016, le C.É. a gardé un suivi de manière à s'assurer que l'environnement immédiat de l'école puisse favoriser les déplacements sécuritaires et actifs des enfants.
 - L'information concernant les endroits sécuritaires pour venir reconduire les enfants en

voiture a été transmise et plusieurs messages de rappel ont été faits par la direction de l'école, ainsi que dans le Mot du Président.

- Décorations : à l'initiative des parents membres du C.É. et sous le leadership de Mme Karine Briand, l'école a été décorée pour plusieurs des fêtes traditionnelles en cours d'année. Cette initiative a été grandement appréciée des élèves et du personnel.
- L'épidémie de Covid-19 a fortement affecté le fonctionnement et la vie à l'école. Le C.É. a été disponible pour assister la direction et le personnel dans la mesure du possible.

5. Dossiers courants

Dans le cadre de ses activités annuelles, le Conseil adopte ou approuve différents dossiers qui touchent les activités de l'école. Voici une liste des principaux dossiers traités, commentés à la lumière des discussions et actions ayant eu lieu cette année:

- le projet éducatif : le projet éducatif a été approuvé l'année précédente, le C.É. a veillé, avec le personnel et la direction, à sa mise en application;
- le code de vie : rien à signaler;
- le budget de l'école : le C.É. a été consulté sur l'utilisation de différentes mesures budgétaires ponctuelles du gouvernement ;
- la reddition de compte (ex : convention de gestion, plan de lutte contre l'intimidation) : ajout du concept de cyber-intimidation, particulièrement à propos avec l'enseignement à distance;
- enseignement à distance : travail de concert avec les enseignants et la direction pour permettre que l'enseignement à distance se déroule aussi bien que possible;
- les activités du Service de garde : rien à signaler;
- les sorties de fin d'année : le C.É. a rappelé l'avis des parents comme quoi la sortie de 6^e année pourrait se faire dans un cadre plus « culturel » (visite d'une ville) que dans un camp de plein-air, puisque les élèves visitent des camps pratiquement à chaque année de leur primaire;
- les activités éducatives pour l'ensemble de l'école et pour chaque classe : rien à préciser;
- l'approbation de l'utilisation des locaux durant la période estivale : rien à préciser;
- plusieurs dossiers de consultation du Centre de services scolaire des Découvreurs (ex. : critères d'inscription des élèves, listes des écoles et aire de desserte, cadre d'organisation des services éducatifs);
- grille-matières : approbation de la planification des apprentissages en orientation scolaire et professionnel et d'éducation à la sexualité ;
- matériel scolaire : suivi des mesures mise en place pour assurer la gratuité scolaire, approbation des listes de matériel scolaire, recommandations sur la consolidation du matériel entre les années;
- approbation de projets communautaires : le C.É. a été saisi de quelques demandes d'approbation ou de soutien à des activités organisées par les élèves de l'école;
- relations avec la Fondation : le C.É. et la fondation couvrent des dossiers différents. Cette année, dans le cadre des activités d'amélioration à la cour d'école (piste d'hébertisme, classe extérieure), un comité a été formé avec entre autres des membres de la Fondation et du C.É., et un rapprochement entre les deux groupes s'est opéré;
- transformation des commissions scolaires en centres de services;
- formation des membres du C.É. : le Ministère de l'Éducation a mis en place des formations en ligne obligatoires pour les membres des C.É. Les membres du C.É. de notre école ont tous suivi ces formations;
- ventilation et présence de plomb dans l'eau : des vérifications ont été faites par le Centre de services

scolaires des Découvreurs. Le C.É. s'est assuré du suivi de ce dossier.

6. Comité de parents du Centre de services scolaire des Découvreurs (CSSDD) et Conseil d'Administration du CSSDD

En plus des réunions du CE, Madame Isabelle St-Pierre a participé aux rencontres du Comité de parents du Centre de services scolaire. Le comité de parents prévoyait neuf rencontres durant l'année 2020-2021.

Madame Sonia Falardeau siège au CA du CSSDD et a fait part au C.É. des informations pertinentes.

7. Comités internes

Le Conseil d'établissement doit souligner l'apport et la contribution des différents bénévoles dans les comités, la bibliothèque et de façon plus générale dans la vie de l'école. Leur participation est essentielle à la réussite des comités et des activités, et nous profitons de l'occasion pour les remercier au nom de tous les enfants qui en bénéficient pleinement. Une fête des bénévoles est normalement organisée chaque année. Cette année, à cause de la pandémie de Covid-19, cette fête n'a pas eu lieu.

Conclusion

Le conseil d'établissement a connu une année bien remplie. De nombreuses réunions du conseil ont été nécessaires pour traiter adéquatement tous les sujets. Il est important de souligner l'engagement soutenu et l'intérêt de chaque membre du Conseil et du personnel de l'école pour le bien-être des jeunes ainsi que pour le meilleur intérêt de l'école et de sa communauté. Le Conseil reconnaît également le soutien constant de la direction de l'école et du Centre de services scolaire. Espérons que l'excellent climat de travail qui règne dans les réunions contribuera positivement à faire face aux défis qui nous attendent.

Bernard Déry, Président sortant du Conseil d'établissement 2020-2021 de l'école Les Sources

Annexe : informations financières

51100	Commissaires d'écoles							
027-1-51100-151	CONSEIL D'ETABLISSEMENT- SURN.	0,00	0,00	0,00	425,00	0,00	425,00-	
027-1-51100-200	CONSEIL D'ETABLISSEMENT-CONTR.	0,00	0,00	0,00	54,66	0,00	54,66-	
027-1-51100-812	CONSEIL D'ETABLISSEMENT-FONCTI	1 096,00	0,00	0,00	449,96	0,00	646,04	
027-1-51100-842	CONSEIL D'ETABLISSEMENT-SURPLU	1 872,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 872,00	
027-1-51100-999	CONSEIL D'ETABLISSEMENT-REVENU	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	500,00	
	Commissaires d'écoles	2 968,00	0,00	0,00	929,62	500,00	2 538,38	